



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-030-2018-11

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France

IDF-2018-11-27-001 - Décision portant délégation de signature en matière d'engagement de dépenses et recettes (6 pages) Page 3

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2018-11-26-010 - Arrêté n° 20181126 SubPrefDep93 2018-109 portant subdélégation de signature de l'UR à l'UD 93 sur les compétences du Préfet du 93 (6 pages) Page 10

IDF-2018-11-26-009 - Arrêté n° 20181127 SubPRIFUD93-2018-108 portant subdélégation de l'UR à l'UD93 (4 pages) Page 17

IDF-2018-11-26-011 - Décision n° 20181126 DPPorgUD-2018-110 portant délégation de signature de l'UR aux responsables des unités départementales (6 pages) Page 22

IDF-2018-11-26-008 - Décision n° 20181126 DPPUD93 2018-107 des pouvoirs propres de la DR à l'UD 93 (6 pages) Page 29

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-11-16-006 - arrêté du 16 novembre 2018 portant délégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil (2 pages) Page 36

IDF-2018-11-16-007 - Arrêté du 16 novembre 2018 portant délégation de signature à monsieur Julien MOISSETTE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, à madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et du supérieur, à madame Sandrine CONNAN, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique et à monsieur Jean-Baptiste MOUTON, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études (3 pages) Page 39

IDF-2018-11-16-008 - arrêté du 16 novembre 2018 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en matière administrative (2 pages) Page 43

IDF-2018-11-16-009 - arrêté du 16 novembre 2018 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages) Page 46

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2018-11-27-001

Décision portant délégation de signature en matière
d'engagement de dépenses et recettes

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- vu les articles R. 711-68 et A. 712-35 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

de donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer :

1. les engagements de dépenses,
2. les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise)

dans les conditions définies ci-après :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
chambres de commerce et d'industrie départementales					
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY Denis DANG	directeur adjoint responsable administration finances logistique	société n° 1310 CF : tous	dépenses et recettes
Pierre DE RICAUD	responsable du département développement territorial			société n° 1310 CF : 2J20, 2J21, 2J22, 2J23, 2J24, 2J25	recettes
Pierre ADES	responsable du département création transmission formalités			société n° 1310 CF : 2J30, 2J31, 2J32, 2J33, 2J40, 2J41 et 2J42	recettes
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	directrice adjointe	société n° 1380 CF : tous	dépenses et recettes
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL Pascal DEGEUSE	directrice adjointe responsable administratif, financier et logistique	société n° 1320 CF : tous	dépenses et recettes
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Anne GALITZINE Nadia GOSMANT	directeur adjoint responsable finances	société n° 1330 CF : tous	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint	société n° 1340 CF : tous	dépenses et recettes
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Valérie MARSALUT	attachée de direction	société n° 1350 CF : tous	dépenses et recettes
directions générales et directions rattachées					
Patrick MARTINEZ	directeur général délégué	Véronique ÉTIENNE-MARTIN	directrice du cabinet du président et du DG	société n° 1110 CF : C411, 2E07, 2E08, 2E16	dépenses et recettes
Patrick MARTINEZ	directeur général délégué	Loïc CHOUIN	directeur projet Grand Paris	société n° 1110 CF : C411, 2E17, 2E18	dépenses et recettes
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directeur de l'inspection générale	Hervé DUFOORT	adjoint au directeur	société n° 1110 CF : C420	dépenses et recettes
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe	société n° 1110 CF : C403	dépenses et recettes
Thierry PHILIPPONNAT	directeur de l'Institut Friedland			société n° 1410 CF : tous	dépenses et recettes
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	Philippe DO NGOC	directeur délégué en charge de l'administration générale et du droit consulaire	société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Claudine DAGNET	directrice, adjointe au DGA SEDI	sociétés n° 1140 CF : tous	dépenses et recettes
		Hélène ZWANG	responsable du service Affaires générales et institutionnelles		dépenses et recettes
		Philippe OCHOA	chargé de mission affaires administratives		recettes
Michèle BERNARD	directrice des relations clients et partenaires			société n° 2117, 2140, 2165, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187	dépenses et recettes
Gilles WURMSER	responsable du service actions sectorielles et réseaux			société n° 1140 CF : 2182	recettes
Hervé PARCINEAU	responsable du service affaires européennes et coopération internationale			société n° 1140 CF : 2184	recettes
Alain BEAUMONT	directeur appui réglementaire, information et formation			société n° 1140 CF : 2111, 2112, 2113, 2119, 2120, 2130, 2179	dépenses et recettes
Gilles HAUTOIS	responsable département Appui aux formalités CFE mutualisé			société n° 1140 CF : 2111, 2120	recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Mathilde BENDLER	responsable du service commercial			société n° 1140 CF : 2119	recettes
Yohann PFLEGER	responsable du service informations réglementaires et internationales			société n° 1140 CF : 2113	recettes
Sandrine ROL	chef du service formations et mentorat			société n° 1140 CF : 2179	recettes
Marianne SASSERANT	directrice développement international des entreprises			société n° 1140 CF : 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199	dépenses et recettes
Luc DARDAUD	responsable du département facilitations du commerce extérieur			société n° 1140 CF : 2191	recettes
Laurence CARRARA	responsable du service foires et salons			société n° 1140 CF : 2192	recettes
Estelle GILLOT-VALET	responsable du service Afrique Proche Moyen Orient			société n° 1140 CF : 2193	recettes
Jean-Michel JOLLY	responsable du service Europe			société n° 1140 CF : 2194	recettes
Agathe PACARD	responsable du service Asie-Amérique			société n° 1140 CF : 2195	recettes
Jean-Claude SCOUBE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale			sociétés n° 1910, 1920, 2910 CF : tous sociétés n° 1500, 1510 CF : tous	dépenses et recettes
Jean-Claude SCOUBE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale	Bruno BOTELLA	directeur des services généraux	société n° 7050 CF : 6V01, 6V02, 6V03	dépenses et recettes
Thierry MENUET	responsable du service de prévention et des risques			société n° 1500 CF : 6P01	dépenses et recettes
Jean-François MALLET	directeur du pilotage des systèmes d'information	Marie-Cécile DORS	responsable département pilotage et support de la filière	société n° 1920 CF : tous société n° 1500 CF : C409	dépenses et recettes
Richard BENAYOUN	directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BRÉVINION Muriel BOYER	directeur adjoint responsable de pôle	société n° 1500 CF : C404 sociétés n° 1910, 2910, 7030 CF : tous	dépenses et recettes
Clodyne SAMUEL DE LACROIX	directeur des achats	Stéphane LIETZ	chef département achats approvisionnement	société n° 1500 CF : C418	dépenses et recettes
Didier ISRAEL	directeur des affaires juridiques	Claude COILLARD-CHABIR	directrice adjointe	société n° 1500 CF : C402	dépenses et recettes
Didier ISRAEL	directeur des affaires juridiques	Catherine CHABOSSON	adjoint au responsable du service des assurances	société n° 1500 CF : 6P02	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux	Christophe PERRET	responsable de pôle	société n° 1510 CF : tous	dépenses et recettes
Christophe CHERIOT	gestionnaire moyens généraux Adolphe Julien et Yves Toudic			société n° 1510 CF : 2USB, 2USD	dépenses et recettes
Thierry SERANE	secrétaire général pôle Champerret	Brigitte GRIMBERT	responsable moyens généraux	société n° 1510 CF : 2USC, 2UST, 2USY	dépenses et recettes
Marie-Aude LE LANN	responsable de département	Dimitri POATY	adjoint	société n° 1510 CF : 2USF	dépenses et recettes
Christophe PERRET	responsable de pôle			société n° 1510 CF : 2USN	dépenses et recettes
Marie-Aude LE LANN	responsable de département	Yannick HOUSSARD Alain MESNY	responsable imprimerie responsable production	société n° 1510 CF : 2UI4	dépenses et recettes
Pascal FRANCINEAU	gérant de restaurant	Yannick LE BERRE	économe	société n° 1510 CF : 2UCH, 2UDR, 2UOR, 2UTO, 2UGA	dépenses et recettes
Amar DEREARE	gestionnaire de stocks			société n° 1510 CF : 2UGA	dépenses et recettes
Stéphane BLANCHE	responsable de restaurant			société n° 1510 CF : 2UOR	dépenses et recettes
Jean-Luc NEYRAUT	directeur général adjoint en charge des ressources humaines	Jean-François ROMANET-PERROUX	directeur, adjoint au DGA en charge des ressources humaines	société n° 1110 CF : C410 sociétés n° 8010, 8020, 8030 CF: tous	dépenses et recettes
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint	société n° 1110 CF : C426	dépenses et recettes
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances			sociétés n° 1120, 7010 CF : tous	dépenses et recettes
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint	société n° 2200 CF : tous	dépenses et recettes
Yves PORTELLI	directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Laurent TRILLES Tristan GILLOUARD	directeur de l'enseignement directeur de l'apprentissage	sociétés n° * 2010 * 2040, 2150 les établissements d'enseignement : • 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920. • 2110, 2600, 2610, 2620, 2640, 2660, 2670, 2830, 2840, 2850 CF : tous	dépenses et recettes
Antoine DÈVE	directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage	Anne BARRIÈRE-L'ÉTENDARD	responsable du département supports	société n° 2110 CF : tous	dépenses et recettes
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anais RAVET	directrice adjointe	société n° 2040 CF : tous	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Christian CHENEL	directeur des admissions et concours			société n° 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Lucie PAQUY	directeur de l'innovation pédagogique			société n° 2010 CF : 4A20, 4A21, 4A22, 4A24, 4A31	dépenses et recettes
Catherine DESJACQUES	directeur du développement			société n° 2010 CF : 4A26, 4A27, 4A29, 4A30	dépenses et recettes
Olivier MARLAND	directeur en charge de la coordination des fonctions support			société n° 2010 CF : 4A11, 4A12, 4A25, 4A90, 4A91	dépenses et recettes
écoles					
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Pascal JACQUIN Rose AMMAR	secrétaire général responsable du service finances-achats	société n° 2300 CF : tous	dépenses et recettes
Olivier FRANÇAIS	directeur de la recherche ESIEE Paris			société n° 2300 CF : 4H60, 4H65	recettes
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général	société n° 2450 CF : tous	dépenses et recettes
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	secrétaire général	société n° 2510 CF : tous	dépenses et recettes
		Pascale GINGUENÉ	directrice du développement et des relations entreprises	société n° 2510 CF : tous	recettes
Chantal FOUQUÉ	directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général	société n° 2520 CF : tous	dépenses et recettes
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	directeur adjoint chargé de l'administration générale	société n° 2590 CF : tous	dépenses et recettes
		Alexandra LEPLATRE	responsable finances achats approvisionnements		dépenses et recettes
		Françoise MERLOZ	chargé des programmes pour adultes et des relations entreprises		recettes
Françoise MERLOZ	directeur adjoint chargé des programmes pour adultes et des relations entreprises de FERRANDI			société n° 2590 CF : 4021, 4022, 4042	dépenses et recettes
Éric de CHAMPSAVIN	directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale de FERRANDI			société n° 2590 CF : 4031, 4041, 4071, 4072, 4073	dépenses et recettes
Bruno GARDET	directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	secrétaire général	société n° 2580 CF : tous	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux, responsable de la maison de l'apprentissage LMA de Gennevilliers	Thierry SERANE	secrétaire général pôle Champerret	société n° 2920 CF : tous	dépenses et recettes
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences			société n° 2640 CF : tous	dépenses et recettes
Cécile ÉCALLE	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général	société n° 2670 CF : tous	dépenses et recettes
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général	société n° 2620 CF : tous	dépenses et recettes
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général	société n° 2840 CF : tous	dépenses et recettes
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général	société n° 2600 CF : tous	dépenses et recettes
Éric DENOUX	directeur de l'ESSYM	Lionel LE DEZ	secrétaire général	sociétés n° 2660 CF : tous	dépenses et recettes
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LEMAIRE Sabrina FAINELLI	secrétaire général adjointe au secrétaire général en charge des finances	société n° 2850 CF : tous	dépenses et recettes
Michaël ÉTIENNE	directeur de l'IFA CHAUVIN	Caroline ROCANIÈRE	responsable administratif et financier	société n° 2610 CF : tous	dépenses et recettes

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le **27 NOV. 2018**


Didier KLING

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2018-11-26-010

Arrêté n° 20181126 SubPrefDep93 2018-109 portant
subdélégation de signature de l'UR à l'UD 93 sur les
compétences du Préfet du 93

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

ARRETE n° 2018-109

Portant subdélégation de signature de Mme Corinne CHERUBINI,
Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Île-de-France

Vu le code du commerce ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administrative territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'état dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration

Vu le décret du Président de la République du 8 septembre 2016, nommant Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la Seine-Saint-Denis;

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à compter du 5 septembre 2016 ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 21 novembre 2018 nommant Monsieur Eloy DORADO directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité territoriale de Seine Saint Denis compter du 1er décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2955 du 23 septembre 2016 par lequel Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la Seine-Saint-Denis, délègue sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France,

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eloy DORADO, responsable de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, à effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région d'Ile-de-France, dans les domaines suivants relevant de la compétence du Préfet de la Seine-Saint-Denis :

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
Salaires & conseillers des salariés	Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile	article L7422-2 du code du travail
	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile	articles L7422-6 à L7422-7 et L7422-11 du CT
	Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés	article L3141-23 du CT
	Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L3232-7, L3232-8, R3232-3 et R3232-4 du CT
	Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L3232-7, L3232-8, R3232-6 du CT
	Arrêté fixant la liste des conseillers des salariés	Article D1232-5 du CT
	Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié	articles D1232-7 et 8 du CT
	Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission.	article L1232-11 du CT
	Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés	article D3141-11 du CT
	Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental	Article D-2261-6 du CT
Repos dominical	Dérogations au repos dominical	Articles L 3132-20 et L 3132-23 du CT
Jeunes de moins de 18 ans	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance	Articles L4153-6, R4153-8 et R4153-12 du CT
	Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode	article L7124-1 du CT
	Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé dans les spectacles, les professions ambulantes ou comme mannequin dans la publicité et la mode, entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement	article L7124-9 du CT
Hébergement collectif	Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mises en demeures et décision de fermeture concernant ce local.	articles 1, 5, 6 et 7 de la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 sur l'hébergement collectif
Conciliation	Procédure de conciliation	articles L2522-4 et R2522-1 à R2522-21 du CT

CISSCT	Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres)	articles L4524-1 et R4524-1 à 9 du CT
Apprentissage alternance	Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours	articles L6223-1 et L6225-1 à L6225-3, R6223-16 et R6225-4 à R6225-8 du CT
	Délivrance d'agrément de maître d'apprentissage pour les personnes morales de droit public	loi 92-675 du 17/07/92
	Décision d'attribution de retrait d'agrément aux personnes de droit public pour l'engagement d'apprentis	loi 92-675 du 17/07/92
Main d'œuvre étrangère	Autorisations de travail	articles L5221-2 et L5221-5 du CT
	Visa de la convention de stage d'un étranger	articles R313-10-1 à R313-10-4 du CESEDA
Placement au pair	Autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales"	accord européen du 21/11/99 circulaire 90.20 du 23/01/99
Aide aux salariés placés en activité partielle	Attribution de l'allocation d'activité partielle	articles L5122-1, R5122-1 à R5122-19 du CT
	Accord préalable d'autorisation d'activité partielle	articles L5122-1, R5122-2 à R5122-4 du CT

Emploi	Convention conclue avec des entreprises de – de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en terme d'égalité professionnelle	article R1143-1 du CT, D1143-2 et suivants du CT
	Conventions FNE, notamment : d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés	articles L5111-1 à 3, L5123-1 à 41, L1233-1-3-4, R5112-11, et L5124-1, R5123-3 et R5111-1 et 2 du CT, Circulaire DGEFP n° 2011/12 du 01/05/2011, instruction DGEFP/MADE/2016/66 du 8 mars 2016,
	Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi	articles L5121-3 à 5 et R5121-14 à 18 du CT
	Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC	articles L5121-3, R5121-14 et R5121-15 du CT
	Convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences	article L.5121-1, L.5121-23 ; D.5121-1 à D.5121-3
	Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L2242-16 et 2242-17CT	Articles D2241-3 et D2241-4 du CT
	Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation	Articles L1233-84 à L1233-89, D1233-37, D1233-38 et D1233-46 du CT
	Dispositifs locaux d'accompagnement	circulaires DGEFP 2002-53 du 10/12/02 et 2003-04 du 04/03/03 décret n° 2015-1103 du 01/09/2015
	Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de	articles L7232-1 et suivants du CT, article D.312-6-1 du CASP

Emploi	Conventionnement des Missions locales	articles L.5314-1 à L. 5314-4
	Toutes décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique	articles R5132-1 à 6,44, D5132-10-1; R5132-10-6 à R5132-10-11, D5132-26, R5132-27 à R5132-43, R5132-44 à R5132-47 du CT, l'instruction DGEFP N°2014-2 du 2 février 2014
	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments " ESUS"	articles L3332-17-1 du CT
	Agrément des entreprises solidaires	R3332-21-3 du CT

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
Emploi	Décisions d'admission, de renouvellement, de suspension ou de sortie relative à la garantie jeune	Décret n° 2013-880 du 01/10/2013 modifié par le décret n° 2015-1890 du 30 décembre 2015
	Conventions pour la promotion de l'emploi	circulaire DGEFP n°97-08 du 25/04/1997
Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi	Exclusion ou réduction temporaire ou définitive des droits à l'allocation de recherche d'emploi.	articles L5426-2 à L5426-9, R5426-1 et suivants du CT
Formation professionnelle et certification	Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation	articles R6341-45 à R6341-48 du CT
Obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap	Sanction administrative pour non-respect de l'obligation d'emploi	articles L5212-2, L 5112-6 à L5212-12 et R5212-31 du CT
	Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs en situation de handicap	articles L5212-8 et R5212-15 du CT
Travailleurs en situation de handicap	Subvention d'installation d'un travailleur en situation de handicap	articles R5213-52, D5213-54 à D5213-61 du CT
	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs en situation de handicap	articles L5213-10 et R5213-32 à R5213-38 du CT
	Aide aux postes des entreprises adaptées	articles R5213-76 du CT
	Prime pour l'embauche d'un travailleur handicapé en contrat d'apprentissage	Articles L.6222-38, R6222-55 à 6222-58 du CT – arrêté du 15/03/78
Médaille du Travail	Attribution de la médaille d'honneur du travail secteur privé	Décret 20000-1015 du 17/01/2000 modifiant le décret 84-591 du 04/07/1984

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eloy DORADO, responsable de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Martine ADMENT-CATINAUD, directrice du travail, responsable du Pôle des Politiques de l'emploi,
- M. Eric BERTAZZON, directeur du Travail, responsable du Pôle Travail et intervention en entreprises,

Pour le Pôle Emploi et Insertion, et en cas d'absence de Mme Martine ADMENT-CATINAUD, la subdélégation pourra être exercée par :

- Mme Melinda MARONE, directrice adjointe,
- M. Mohammed CHEKROUNI, directeur adjoint
- M. Yves BOUBLIER, directeur adjoint

Pour le Pôle Travail et intervention en Entreprises, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- Mme Marie-Hélène RUAULT, directrice adjointe
- M. Ali KEBAL, directeur adjoint

Article 3

Subdélégation de signature est donnée à M. Dominique BONNAFOUS, directeur régional adjoint, chef du Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (Pôle C), et à Mme Nathalie CAUVIN, cheffe du service métrologie, et à M. Christian BELNY, chef de l'unité opérationnelle, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de la Seine-Saint-Denis :

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
Métrologie légal Métrologie légal	attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés	décret 2001-387 du 03/05/01 article 37 et arrêté du 31/12/01 article 45
	approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure(en cas d'absence d'organisme désigné)	articles 18 et 23 du décret 2001-387 du 03/05/01
	injonctions aux installateurs d'instruments de mesure	article 26 décret 2001-387 du 03/05/01
	délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés	article 37 du décret n° 2001-387 du 03/05/01, article 43 arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/81 et du 07/07/04
Métrologie légal Métrologie légal	déroptions aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure	article 41 décret 2007-387 du 03/05/01
	aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure	article 62.3 arrêté du 31/12/01

	aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais	article 5 décret du 03/05/01 et article 3 arrêté du 31/12/01
--	---	---

Article 4

Demeurent réservés à la signature du Préfet de département de la Seine-Saint-Denis :

- les arrêtés ayant un caractère réglementaire de portée générale,
- les circulaires et instructions générales adressées aux maires du département

Article 5

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 6

L'arrêté de subdélégation de signature n° 2018-95 du 3 octobre 2018 est abrogé.

Article 7

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture du département de la Seine-Saint Denis.

Fait à Aubervilliers, le 26 novembre 2018

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi,



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2018-11-26-009

Arrêté n° 20181127 SubPRIFUD93-2018-108 portant
subdélégation de l'UR à l'UD93

LE PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

Arrêté n° 2018-108
portant subdélégation de signature en matière administrative
de Madame Corinne CHERUBINI
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

- VU** le code de justice administrative,
- VU** le code du travail,
- VU** le code du tourisme,
- VU** le code de la sécurité sociale,
- VU** le code des marchés publics,
- VU** le code du commerce,
- VU** le code de la consommation,
- VU** le code rural,
- VU** le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** les décrets n°92-738 et n°92-1057 des 27 juillet et 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU** le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- VU** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

DIRECCTE Ile de France – 19/21 rue Madeleine Vionnet – 93 300 AUBERVILLIERS

- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret 2013-571 du 1^{er} juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité,
- VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Région d'Île de France,
- VU l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutements et de gestion d'agents relevant du ministère chargé du travail et de l'emploi,
- VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leur fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat,
- VU l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,
- VU l'arrêté interministériel en date du 21 novembre 2018 nommant Monsieur Eloy DORADO directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité territoriale de Seine Saint Denis compter du 1er décembre 2018,
- VU l'arrêté IDF-2017-06-19-002, du 19 juin 2017, de Monsieur Michel CADOT, Préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative.

A R R E T E

ARTICLE 1er : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Eloy DORADO, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 2 : la présente subdélégation de signature est donnée à Monsieur Eloy DORADO à effet de signer, dans le cadre de ses attributions, tous les actes, conventions, arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances dans le champ des compétences de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 4 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eloy DORADO, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Martine ADMENT-CATINAUD, directrice du travail responsable du Pôle des Politiques de l'Emploi
- M. Eric BERTAZZON, directeur du travail responsable du Pôle Travail et Intervention en entreprises.

ARTICLE 4 : Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux et les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera adressée en même temps au préfet de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 5 : L'arrêté de subdélégation de signature n° 2018-73 du 28 juin 2018 est abrogé.

ARTICLE 6 : La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile de France et de la Préfecture de Seine-Seine-Denis.

Fait à Aubervilliers, le 26 novembre 2018

Pour le préfet de région et par délégation,
La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2018-11-26-011

Décision n° 20181126 DPPorgUD-2018-110 portant
délégation de signature de l'UR aux responsables des
unités départementales

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

DÉCISION N° 2018-110

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AUX RESPONSABLES DES UNITÉS DÉPARTEMENTALES**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France,

Vu le code du travail ;

Vu les décrets 2008-1503 et 2008-1510 du 30 décembre 2008 relatifs à la fusion des services d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n°2014-359 du 29 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2018 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,

Vu l'arrêté ministériel du 12 septembre 2016 nommant Monsieur Dominique VANDROZ directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Paris ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 juillet 2018 nommant, à compter du 1er septembre 2018 M. Philippe COUPARD, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de l'Essonne, ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 21 novembre 2018 nommant Monsieur Eloy DORADO directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité territoriale de Seine Saint Denis compter du 1er décembre 2018,

Vu l'arrêté interministériel du 16 aout 2017 nommant Mme Catherine PERNETTE, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale des Yvelines,

Vu l'arrêté interministériel en date du 25 juillet 2018 nommant, à compter du 1^{er} septembre 2018, M. Philippe COUPARD, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine et Marne par intérim;

Vu l'arrêté interministériel en date du 14 décembre 2015 nommant Mme Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale des Hauts de Seine;

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 aout 2016 nommant M. Didier TILLET, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale du Val- de- Marne ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 21 novembre 2016 nommant M. Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise ;

DECIDE

Article 1

Délégation permanente est donnée à M. Dominique VANDROZ, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Paris, à effet de signer au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions pour le département de Paris :

- de nomination des responsables des unités de contrôle,
- d'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection,
- relatives à l'organisation des intérim des sections d'inspection,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour contrôler les établissements d'au moins 50 salariés, le cas échéant, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail

Article 2

Délégation permanente est donnée à M. Philippe COUPARD, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Seine-et-Marne par intérim, à effet de signer, à compter du 1^{er} septembre 2018, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions pour le département de Seine et Marne :

- de nomination des responsables des unités de contrôle,
- d'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection,
- relatives à l'organisation des intérim des sections d'inspection,

- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour contrôler les établissements d'au moins 50 salariés, le cas échéant, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail

Article 6

Délégation permanente est donnée à M. Eloy DORADO, directeur régional adjoint responsable de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, à effet de signer, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions d'affectation pour le département de Seine-Saint-Denis :

- de nomination des responsables des unités de contrôle,
- d'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection,
- relatives à l'organisation des intérim des sections d'inspection,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour contrôler les établissements d'au moins 50 salariés, le cas échéant, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail

Article 7

Délégation permanente est donnée à M. Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-de-Marne, à effet de signer, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions pour le département du Val-de-Marne :

- de nomination des responsables des unités de contrôle,
- d'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection,
- relatives à l'organisation des intérim des sections d'inspection,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour contrôler les établissements d'au moins 50 salariés, le cas échéant, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail

Article 8

Délégation permanente est donnée à M. Vincent RUPRICH-ROBERT, directeur régional adjoint, responsable, de l'unité départementale du Val d'Oise, à effet de signer, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions pour le département du Val d'Oise :

- de nomination des responsables des unités de contrôle,
- d'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection,
- relatives à l'organisation des intérim des sections d'inspection,

- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour contrôler les établissements d'au moins 50 salariés, le cas échéant, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail

Article 3

Délégation permanente est donnée à Mme Catherine PERNETTE, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Yvelines, à effet de signer, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions pour le département des Yvelines :

- de nomination des responsables des unités de contrôle,
- d'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection,
- relatives à l'organisation des intérim des sections d'inspection,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour contrôler les établissements d'au moins 50 salariés, le cas échéant, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail

Article 4

Délégation permanente est donnée à M. Philippe COUPARD, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de l'Essonne, à effet de signer, à compter du 1^{er} septembre 2018, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions pour le département de l'Essonne :

- de nomination des responsables des unités de contrôle,
- d'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection,
- relatives à l'organisation des intérim des sections d'inspection,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour contrôler les établissements d'au moins 50 salariés, le cas échéant, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail

Article 5

Délégation permanente est donnée à Mme Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, à effet de signer, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions pour le département des Hauts-de-Seine :

- de nomination des responsables des unités de contrôle,
- d'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection,
- relatives à l'organisation des intérim des sections d'inspection,

- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour contrôler les établissements d'au moins 50 salariés, le cas échéant, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail

Article 9

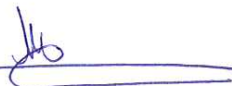
La décision n° 2018-082 du 27 août 2018 est abrogée.

Article 10

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et les responsables des unités départementales de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise sont chargés de l'application de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Ile-de-France et des Préfectures des départements concernés.

Fait à Aubervilliers, le 26 novembre 2018

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

« signé » 

Corinne CHERUBINI

Direction régionale des entreprises de la concurrence et de
la consommation du travail et de l'emploi

IDF-2018-11-26-008

Décision n° 20181126 DPPUD93 2018-107 des pouvoirs
propres de la DR à l'UD 93

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE

DECISION n° 2018-107 DU 26 NOVEMBRE 2018
DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

Vu le code du travail, le code rural et le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,

Vu l'arrêté interministériel en date du 21 novembre 2018 nommant Monsieur Eloy DORADO directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité territoriale de Seine Saint Denis compter du 1er décembre 2018,

Décide

Article 1- Délégation permanente est donnée à Monsieur Eloy DORADO, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Seine Saint Denis, à effet de signer, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Dispositions légales	Décisions
Egalité professionnelle	
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Articles L 2242-9 et R 2242-10 du code du travail	Décision appréciant la conformité d'un accord d'entreprise ou d'un plan d'action aux dispositions de l'article L. 2242-8 du code du travail
Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	

Article L 1233-56 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur les mesures sociales pour les procédures ouvertes par les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un PSE.
Articles L 1233-57 et L 1233-57-6 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur le PSE pour les procédures ouvertes par les entreprises soumises à l'obligation d'établir un PSE.
Articles L 1233-57-1 à L 1233-57-7 du code du travail	Décision de validation ou de refus de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 du code du travail Décision d'homologation ou de refus d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4 du code du travail
Articles L 1233-57-5 et D 1233-12 du code du travail	Injonction prise sur demande formulée par le CSE, ou, lorsqu'il n'existe pas, par le CE ou, à défaut, les DP ou, en cas de négociation d'un accord L 1233-24-1 du code du travail, par les OS représentatives de l'entreprise.
Article L 4614-13 du code du travail	Décision relative à la contestation de l'expertise réalisée dans le cadre de l'article L 4614-12-1 du code du travail.
Article L1233-35-1 et Article R1233-3-3 du code du travail	Décision relative à la contestation portant sur l'expertise unique réalisée dans le cadre de l'article L.1233-34 du code du travail. Cf. Article L. 1233-34 du code du travail: expertise unique dans le cadre d'un PSE décidée par le comité social et économique et portant sur les domaines économique et comptable ainsi que sur les effets potentiels du projet sur les conditions de travail (expertise unique désormais).
Articles L 1237-19-3, L 1237-19-4, L 1237-19-5, L 1237-19-6, D 1237-9, D 1237-10 et suivants du code du travail	Décision de validation ou de refus de validation de l'accord portant rupture conventionnelle collective signé en application de l'article L 1237-19 du code du travail
Durée du travail	
Articles L 3121-21 et R 3121-10 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Articles L 3121-24, L 3121-25, R 3121-11 et R 3121-16 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Articles L 713-11, R 713-12 et R 713-14 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département
Articles L 713-11, R 713-12 et R 713-13 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département
Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Santé et sécurité	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux

Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article R 4462-30 du code du travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs
Groupement d'employeurs	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L 2313-5, L 2313-8, R 2313-1 et R 2313-4 du code du travail	Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts du comité social et économique
Articles L 2314-3 et R 2314-3 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux du comité social et économique
Articles L 2316-8 et R 2316-2 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les établissements et les collèges au sein d'un comité social et économique central

Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen
Apprentissage	
Articles L 6225-4 à L 6225-8 et R 6225-1 à R 6225-12 du code du travail	Décisions en matière d'apprentissage et notamment : Décision de suspension du contrat d'apprentissage (article L 6225-4) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
Travailleurs de moins de 18 ans	
Articles L 4733-8 et suivants du code du travail	Décisions relatives aux travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans et notamment : Décision de suspension du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-8) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-9) Décision interdisant le recrutement de travailleurs ou l'accueil de stagiaires (article L 4733-10)
Formation professionnelle et certification	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Divers	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture conventionnelle du contrat de travail
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)

Article R 2122-21 du code du travail	Décision prise sur le recours gracieux formé par un électeur ou son représentant en cas de contestation relative à une inscription sur la liste électorale établie dans le cadre du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés
Articles L 8114-4 et suivants et R 8114-3 et suivants du code du travail	Mise en œuvre de la transaction pénale : proposition au mis en cause, demande d'homologation au procureur, notification au mis en cause

Article 3 – Le responsable de l'unité départementale de Seine Saint Denis peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité à l'effet de signer les décisions énumérées à l'article 2, à l'exception des matières visées à l'article 4. Ces subdélégations seront portées à la connaissance de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Article 4 - En ce qui concerne l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques, le responsable de l'unité départementale de Seine Saint Denis donne délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Martine ADMENT-CATINAUD, M. Yves DOUBLIER et M. Eric BERTAZZON.

En ce qui concerne les décisions relatives aux ruptures conventionnelles collectives, le responsable de l'unité départementale de Seine Saint Denis donne délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Martine ADMENT-CATINAUD.

Article 5 – La décision de délégation de signature n° 2018-72 du 28 juin 2018 est abrogée.

Article 6 - La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et les délégataires désignés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département.

Fait à Aubervilliers, le 26 novembre 2018
La directrice régionale,



Corinne CHERUBINI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-11-16-006

arrêté du 16 novembre 2018 portant délégation de
signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale
de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 16 novembre 2018 portant délégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

VU le code de l'éducation et notamment

les articles R.222-25 et D. 222-27 relatifs aux attributions des recteurs,
l'article R.222-19-2 relatif aux attributions du secrétaire général d'académie,
l'article D.220-20 autorisant le recteur à déléguer sa signature au secrétaire général de l'académie,
l'article D.222-35 du code de l'éducation, autorisant le recteur à déléguer au secrétaire général la
signature des mémoires en défense devant les tribunaux administratifs ;

VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de
Créteil ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD secrétaire
générale de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation permanente de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale
de l'académie de Créteil, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions du recteur dans
les matières suivantes :

1. Organisation et fonctionnement des services du rectorat de l'académie de Créteil et des
établissements d'enseignement secondaire.
2. Gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, administratifs, sociaux et de
santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil.
3. Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil.
4. Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :
 - a. actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs
d'établissement,
 - b. actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs
d'établissement
5. Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants.

6. Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat et gestion des maîtres qui y exercent.
7. Surveillance des établissements privés hors contrat.
8. Marchés publics
9. Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget de l'éducation nationale
10. Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable
11. Décisions relatives à l'administration des données et des bases de gestion relevant du service statistique de l'académie de Créteil
12. Décisions relatifs à la gestion, au suivi, et à la prévision de la consommation des emplois et de la masse salariale
13. Comptes-rendus d'exécution et notifications d'emplois et de ressources budgétaires
14. Défense et procédures concernant les recours introduits devant les juridictions administratives à l'occasion des litiges relatifs aux décisions prises par le recteur d'académie ou par les personnels placés sous son autorité dans l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du recteur de l'académie de Créteil, tous les actes relevant de la compétence de ce dernier à l'exception des actes financiers relevant de la chancellerie.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 21 février 2018.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 16 novembre 2018

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-11-16-007

Arrêté du 16 novembre 2018 portant délégation de signature à monsieur Julien MOISSETTE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, à madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et du supérieur, à madame Sandrine CONNAN, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique et à monsieur Jean-Baptiste MOUTON, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 16 novembre 2018 portant délégation de signature
à monsieur Julien MOISSETTE, secrétaire général adjoint, directeur des
ressources humaines, à madame Florence HOUSSET, secrétaire générale
adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et du supérieur, à
madame Sandrine CONNAN, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de
la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique et à monsieur Jean-Baptiste
MOUTON, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la
performance et des études**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** les articles R.222-25 et D.222-27 du code de l'éducation relatifs aux attributions du recteur ;
- VU** l'article D.222-20 du code de l'éducation, autorisant le recteur à déléguer sa signature aux secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, chargés des fonctions d'adjoint au secrétaire général d'académie ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD secrétaire générale de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 février 2015 reclassant madame Florence HOUSSET, adjointe à la secrétaire générale, directrice des établissements scolaires et du supérieur du rectorat de l'académie de Créteil, dans le grade des attachés d'administration hors classe ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 janvier 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste MOUTON, administrateur civil, adjoint au secrétaire général d'académie en charge de la stratégie, de la performance et des études ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 juillet 2017 portant nomination de monsieur Julien MOISSETTE, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale de l'académie de Créteil, directeur des ressources humaines à compter du 21 août 2017 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 octobre 2018 portant nomination et classement de madame Sandrine CONNAN, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

monsieur Julien MOISSETTE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources et des ressources humaines,

madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et du supérieur,

madame Sandrine CONNAN, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique,

monsieur Jean-Baptiste MOUTON, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes portant sur :

1. Gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, administratifs, sociaux et de santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil
2. Gestion des maîtres qui exercent dans les établissements d'enseignement privé sous contrat
3. Organisation et fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire
4. Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil
5. Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :
 - a. actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs d'établissement,
 - b. actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs d'établissement
6. Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants
7. Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat
8. Surveillance des établissements privés hors contrat
9. Marchés publics
10. Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget de l'éducation nationale
11. Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable
12. Décisions relatives à l'administration des données et des bases de gestion relevant du service statistique de l'académie de Créteil
13. Décisions relatifs à la gestion, au suivi, et à la prévision de la consommation des emplois et de la masse salariale
14. Comptes-rendus d'exécution et notifications d'emplois et de ressources budgétaires

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 21 février 2018.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 16 novembre 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-11-16-008

arrêté du 16 novembre 2018 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en matière administrative



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 16 novembre 2018 portant subdélégation de signature à madame
Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en matière
administrative**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2131-6 ;
- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 421-14 ;
- VU** le code des juridictions financières ;
- VU** le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de monsieur Michel CADOT préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du préfet de région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière administrative ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 février 2015 reclassant madame Florence HOUSSET, adjointe à la secrétaire générale, directrice des établissements scolaires et du supérieur du rectorat de l'académie de Créteil, dans le grade des attachés d'administration hors classe;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 janvier 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste MOUTON, administrateur civil, adjoint au secrétaire général d'académie en charge de la stratégie, de la performance et des études ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 juillet 2017 portant nomination de monsieur Julien MOISSETTE, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale de l'académie de Créteil, directeur des ressources humaines à compter du 21 août 2017;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 octobre 2018 portant nomination et classement de madame Sandrine CONNAN, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral 2018-02-19-003 du 19 février 2018.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvie THIRARD, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Monsieur Julien MOISSETTE**, secrétaire général adjoint, directeur des ressources et des relations humaines ;
- **Madame Florence HOUSSET**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et du supérieur ;
- **Madame Sandrine CONNAN**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique ;
- **Monsieur Jean-Baptiste MOUTON**, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 21 février 2018.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France

Fait à Créteil, le 16 novembre 2018

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-11-16-009

arrêté du 16 novembre 2018 portant subdélégation de
signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale
de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement
secondaire



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 16 novembre 2018 portant subdélégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en
matière d'ordonnancement secondaire ;**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics ;
- VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée, portant création et organisation des régions ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU** le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de monsieur Michel CADOT préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2005 modifié, relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 février 2015 reclassant madame Florence HOUSSET, adjointe à la secrétaire générale, directrice des établissements scolaires et du supérieur du rectorat de l'académie de Créteil, dans le grade des attachés d'administration hors classe;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 janvier 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste MOUTON, administrateur civil, adjoint au secrétaire général d'académie en charge de la stratégie, de la performance et des études ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 juillet 2017 portant nomination de monsieur Julien MOISSETTE, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale de l'académie de Créteil, directeur des ressources humaines à compter du 21 août 2017;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 octobre 2018 portant nomination et classement de madame Sandrine CONNAN, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral n°2018-02-19-004 du 19 février 2018.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvie THIRARD, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Madame Florence HOUSSET**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et du supérieur ;
-
- **Madame Sandrine CONNAN**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'informatique ;
-
- **Monsieur Julien MOISSETTE**, secrétaire général adjoint, directeur des ressources et des relations humaines ;
-
- **Monsieur Jean-Baptiste MOUTON**, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 21 février 2018.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 16 novembre 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT